

<b>Nom du produit :</b>	SP 350 II	<b>Date de création/révision :</b>	15.09.14 Version : 2.0
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS000419_2_20140915 (FR)	<b>Remplace :</b>	BDS000419_20111110

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

**SP 350 II**  
Vrac

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Produits anti-corrosion

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**CRC Industries Europe bvba**  
Touwslagerstraat 1  
9240 Zele  
Belgium  
Tel.: +32(0)52/45.60.11  
Fax.: +32(0)52/45.00.34  
E-mail : hse@crcind.com

Filiales		Tel	Fax
CRC Industries Finland Oy	Laurinkatu 57 A 23 B, 08100 Lohja	+358/(19)32.921	
CRC Industries France	6, avenue du marais, C.S. 90028, 95102 Argenteuil Cedex	01.34.11.20.00	01.34.11.09.96
CRC Industries Deutschland GmbH	Südring 9, D-76473 Iffezheim	(07229) 303.0	(07229)30 32 66
CRC INDUSTRIES IBERIA S.L.U.	GREMIO DEL CUERO-PARC.96, POLIGONO INDUSTRI. DE HONTORIA, 40195 SEGOVIA	0034/921.427.546	0034/921.436.270
CRC Industries Sweden	Kryptogatan 14, 431 53 Mölndal	0046/31 706 84 80	0046/31 27 39 91

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

**CRC Industries Europe, Belgium:** Tel.: +32(0)52/45.60.11 (heures de bureau)

**France:**

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

N° ORFILA: 01 45 42 59 59

Donne accès aux numéros de téléphone de tous les centres antipoison.

**la Suisse:** Numéro d'appel d'urgence de CSIT (Centre Suisse d'Information Toxicologique): 145

**Belgique:** Centre Antipoisons: 070 - 245 245

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange



**CRC Industries Europe bvba**

Touwslagerstraat 1, 9240 Zele – Belgium

Tel (+32) (0) 52 / 45 60 11 – Fax (+32) (0) 52 / 45 00 34 – www.crcind.com

1 / 10

<b>Nom du produit :</b>	SP 350 II	<b>Date de création/révision :</b>	15.09.14 Version : 2.0
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS000419_2_20140915 (FR)	<b>Remplace :</b>	BDS000419_20111110

### Classification conformément au règlement (CE) No 1272/2008

<b>Physique:</b>	Liquide inflammable, catégorie 3 Liquide et vapeurs inflammables.
<b>Santé:</b>	Non-classifié
<b>Environnement:</b>	Non-classifié
<b>Autres dangers :</b>	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### Classification conformément aux directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE:

<b>Santé:</b>	R66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
<b>Physique:</b>	R10: Inflammable.
<b>Environnement:</b>	Non-classifié
<b>Autres dangers :</b>	Non-classifié

## 2.2. Éléments d'étiquetage

### Etiquetage conformément au règlement (CE) No 1272/2008

Pictogramme(s) de danger:



<b>Mention d'avertissement:</b>	Attention
<b>Mention(s) de danger:</b>	H226 : Liquide et vapeurs inflammables.
<b>Conseil(s) de prudence:</b>	P102 : Tenir hors de portée des enfants. P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P403/235 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. P501-2 : Éliminer le contenu / récipient dans une décharge agréée.
<b>Informations additionnelles sur les dangers:</b>	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

## 2.3. Autres dangers

Aucun(e)

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable.

### 3.2. Mélanges

Composants dangereux	N° CAS	EC-nr	w/w %	symbole	phrase-R*	Notes
distillats légers (pétrole), hydrotraités; Kérosène - non spécifié	64742-47-8	(926-141-6)	30-60	Xn	65-66	B

**Nom du produit :** SP 350 II **Date de création/révision :** 15.09.14 Version : 2.0  
**Ref.Nr.:** BDS000419\_2\_20140915 (FR) **Remplace :** BDS000419\_20111110

huile minerale (IP 346 DMSO extract < 3%)	-	-	10-30	-	-	B
distillats légers (pétrole), hydrotraités; Kérosène - non spécifié	64742-47-8	265-149-8	1-10	Xn	10-65-66-67	B,P
acides sulfoniques de pétrole,sels de sodium	68608-26-4	271-781-5	1-5	Xi	36	

**Explication des notes**

B : substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail nationale

P : la classification comme cancérigène ne s'applique pas, la substance contient moins de 0,1 % poids/poids de benzène (Einecs no 200-753-7)

Composants dangereux	Numéro d'enregistrement	N° CAS	EC-nr	w/w %	Classe et catégorie de danger	Mention de danger	Notes
distillats légers (pétrole), hydrotraités; Kérosène - non spécifié	01-2119456620-43	64742-47-8	(926-141-6)	30-60	Asp. Tox. 1	H304	B
huile minerale (IP 346 DMSO extract < 3%)		-	-	10-30	-	-	B
distillats légers (pétrole), hydrotraités; Kérosène - non spécifié		64742-47-8	265-149-8	1-10	Flam. Liq. 3, STOT SE 3, Asp. Tox. 1	H226,H336,H304	B,P
acides sulfoniques de pétrole,sels de sodium		68608-26-4	271-781-5	1-5	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2	H315,H319	

**Explication des notes**

B : substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail nationale

P : la classification comme cancérigène ne s'applique pas, la substance contient moins de 0,1 % poids/poids de benzène (Einecs no 200-753-7)

(\* Explication des phrases: chapitre 16)

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Contact avec les yeux :</b>	Si la substance a touché les yeux, les laver immédiatement avec beaucoup d'eau pendant quelques minutes Faire appel à un médecin si l'irritation persiste
<b>Contact avec la peau :</b>	Laver au savon. Faire appel à un médecin si l'irritation persiste
<b>Inhalation :</b>	Air frais, tenir calme et au chaud. Faire appel à un médecin si des effets négatifs apparaissent
<b>Ingestion :</b>	Donner de l'eau à boire en abondance Consulter un médecin

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Inhalation :</b>	L'inhalation excessive de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de tête et étourdissements
<b>Ingestion :</b>	Symptômes: maux de gorge, douleurs abdominales, nausées, vomissements.
<b>Contact avec la peau :</b>	Légèrement irritant pour la peau Symptômes: rougeur, douleur.
<b>Contact avec les yeux :</b>	Légèrement irritant pour les yeux Symptômes: rougeur, douleur.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires



Nom du produit :	SP 350 II	Date de création/révision :	15.09.14 Version : 2.0
Ref.Nr.:	BDS000419_2_20140915 (FR)	Remplace :	BDS000419_20111110

**Informations générales :** En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)  
Si les symptômes persistent dans tous les cas consulter un médecin

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Mousse, dioxyde de carbone ou agent sec

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut former des mélanges de vapeur/air explosifs  
Forme des produits de décomposition dangereux  
CO,CO2

### 5.3. Conseils aux pompiers

Refroidir le(s) récipient(s) exposé(s) au feu, en aspergeant d'eau  
En cas d'incendie, ne pas respirer les fumées

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Supprimer les points d'ignition  
Assurer une ventilation adéquate  
Porter un vêtement de protection approprié et un appareil de protection des yeux/du visage.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égoût ou dans les rivières

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber la substance répandue avec un matériel inerte approprié

### 6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations voir section 8.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition  
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques  
L'équipement devra être mis à la terre



<b>Nom du produit :</b>	SP 350 II	<b>Date de création/révision :</b>	15.09.14 Version : 2.0
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS000419_2_20140915 (FR)	<b>Remplace :</b>	BDS000419_20111110

Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../antidéflagrant.  
 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.  
 Ne pas respirer les aérosols ou vapeurs.  
 Assurer une ventilation adéquate  
 Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
 Laver à fond après l'usage  
 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais bien ventilé.  
 Conserver hors de la portée des enfants.

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produits anti-corrosion

# SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

## 8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
<b>limites d'exposition professionnelle nationales, België, Belgique, Belgien</b>			
huile minerale (IP 346 DMSO extract < 3%)	-	VME	5 mg/m <sup>3</sup> (brouillards de l'huile)
		VLE	10 mg/m <sup>3</sup> (brouillards de l'huile)
<b>limites d'exposition professionnelle nationales, France</b>			
huile minerale (IP 346 DMSO extract < 3%)	-	VME	5 mg/m <sup>3</sup> (brouillards de l'huile)
		VLE	10 mg/m <sup>3</sup> (brouillards de l'huile)

## 8.2. Contrôles de l'exposition

**Procédures d'ordre technique :** Assurer une ventilation adéquate  
 Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition  
 Éviter l'accumulation de charges électrostatiques

**Protection individuelle :** Prenez les précautions nécessaires pour éviter le contact avec la peau et les yeux lors de l'utilisation du produit  
 Assurer une ventilation adéquate

**inhalation :** En cas de ventilation insuffisante porter un appareil respiratoire approprié.  
 Masque antigaz contre les vapeurs organique (type A ou AX)

**la peau et les mains :** Porter des gants  
 (nitrile)

**les yeux :** Porter des lunettes.

# SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques



Nom du produit :	SP 350 II	Date de création/révision :	15.09.14 Version : 2.0
Ref.Nr.:	BDS000419_2_20140915 (FR)	Remplace :	BDS000419_20111110

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : état physique :	Liquide visqueux.
couleur :	Blanc cassé.
odeur :	Odeur caractéristique.
pH :	Non applicable.
Point/intervalle d'ébullition :	Non connu.
Point d'éclair :	57 °C (en vase clos)
Vitesse d'évaporation :	Non connu.
Limites d'explosion : limite supérieure :	Non connu.
limite inférieure :	Non connu.
Pression de vapeur :	Non connu.
Densité relative :	0.86 g/cm <sup>3</sup> (à 20°C).
Hydrosolubilité :	S'émulsionne à l'eau
Auto-inflammabilité :	> 200 °C
Viscosité :	90 mPa.s (@ 20°C).

### 9.2. Autres informations

COV:	432 g/l
------	---------

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

### 10.2. Stabilité chimique

Stable

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

### 10.4. Conditions à éviter

Eviter surchauffage

### 10.5. Matières incompatibles

Agent comburant fort

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

CO,CO<sub>2</sub>



Nom du produit : SP 350 II  
 Ref.Nr.: BDS000419\_2\_20140915 (FR)

Date de création/révision : 15.09.14 Version : 2.0  
 Remplace : BDS000419\_20111110

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

**Inhalation :** L'inhalation de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de tête et étourdissements

**Contact avec la peau :** Un contact prolongé avec la peau résultera en un dégraissage de la peau, conduisant à l'irritation, et dans certains cas, en dermatite

**Contact avec les yeux :** Peut entraîner irritation.

#### Données toxicologiques :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
distillats légers (pétrole), hydrotraités; Kérosène - non spécifié	64742-47-8	LD50 oral rat	> 2000 mg/kg
		LD50 derm.rabit	> 2000 mg/kg
distillats légers (pétrole), hydrotraités; Kérosène - non spécifié	64742-47-8	LD50 oral rat	> 5000 mg/kg
		LD50 derm.rabit	> 5000 mg/kg

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Non-classifié

#### Données ecotoxologiques:

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
distillats légers (pétrole), hydrotraités; Kérosène - non spécifié	64742-47-8	IC50 algae	1000 mg/l
		LC50 fish	1000 mg/l
		EC50 daphnia	1000 mg/l

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données expérimentales disponibles

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données expérimentales disponibles

### 12.4. Mobilité dans le sol

Insoluble dans l'eau

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB



Nom du produit :	SP 350 II	Date de création/révision :	15.09.14 Version : 2.0
Ref.Nr.:	BDS000419_2_20140915 (FR)	Remplace :	BDS000419_20111110

Pas de renseignements disponibles

## 12.6. Autres effets néfastes

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit :	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute précaution d'usage. Ne pas rejeter à l'égoût ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte des déchets.
Réglementations nationales :	La mise au rebut doit se conformer à la législation locale, provinciale et nationale

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### 14.1. Numéro ONU

Numéro UN : 1268

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition: PRODUITS PETROLIERS, N.S.A. (solvent naphtha)

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe: 3  
ADR/RID - Code de classification:F1

### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage: III

### 14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID - Dangereux pour l'environnement:	Non
IMDG - Marine polluant:	No
IATA/ICAO - Dangereux pour l'environnement:	Non

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID - Code tunnel:	(D/E)
IMDG - Ems:	F-E, S-E
IATA/ICAO - PAX:	355



<b>Nom du produit :</b>	SP 350 II	<b>Date de création/révision :</b>	15.09.14 Version : 2.0
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS000419_2_20140915 (FR)	<b>Remplace :</b>	BDS000419_20111110

IATA/ICAO - CAO 366

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable.

**SECTION 15: Informations réglementaires****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

La Fiche de Données de Sécurité est élaborée suivant les exigences Européens actuels.  
Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH)  
Directive 99/45/CE  
Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

<b>Données nationales</b>	<b>(FR) France</b>
Maladies professionnelles: tableau n°:	Tableau n°84: Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pas de renseignements disponibles

**SECTION 16: Autres informations**

\*Explication des phrase de risques:

R10: Inflammable.  
R36: Irritant pour les yeux.  
R65: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.  
R66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.  
R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

\*Explication des mentions de danger:

- : -

H226 : Liquide et vapeurs inflammables.  
H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H315 : Provoque une irritation cutanée.  
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.  
H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

REVISIONS DANS LE CHAPITRE : 2.2. Éléments d'étiquetage

Ce produit doit être stocké, manipulé et utilisé en accord avec les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et en conformité avec les réglementations locales.

Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et ont pour but de décrire nos produits dans le cadre des exigences de sécurité. Par conséquent elles ne sauraient être considérées comme une garantie des propriétés spécifiques.

Sauf dans le cas d'études ou de recherches sur les risques sur la santé, la sécurité et l'environnement, aucun de ces documents ne peut être reproduit sans la permission écrite de CRC.



---

<b>Nom du produit :</b>	SP 350 II	<b>Date de création/révision :</b>	15.09.14 Version : 2.0
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS000419_2_20140915 (FR)	<b>Remplace :</b>	BDS000419_20111110

---

